



## **Traduction de la littérature basque**

### **Etxepare Euskal Institutua**

Etxepare Euskal Institutua est un organisme public du Gouvernement basque. Notre but est de promouvoir et faire rayonner dans le monde entier l'euskera ou langue basque, la culture et la création basques, mais également de construire des relations durables avec d'autres pays et cultures à travers elles.

Pour cela, nous encourageons les activités artistiques de qualité, et nous soutenons la mobilité des créateurs/trices, artistes et professionnels des secteurs culturels, ainsi que l'enseignement du basque et de la culture basque. Nous encourageons aussi le partenariat avec des acteurs internationaux, tant dans le domaine culturel que dans le domaine académique. Nous travaillons à tout cela en étroite collaboration avec les délégations d'Euskadi – Pays Basque à l'étranger.

Adresse :

Andre zigarrogeleen plaza 1, Tabakalera eraikina,  
20012 Donostia / San Sebastián

T. +34 943 023 400

[www.etxepare.eus](http://www.etxepare.eus)

### **Encourager la traduction de la littérature basque**

L'un des principaux axes de travail d'Etxepare Euskal Institutua est la promotion internationale de la littérature basque par le biais de subventions. Au travers de ces aides, nous encourageons sa traduction afin de favoriser la diffusion des écrivains basques et de leurs œuvres sur le marché international.

D'une part, les frais de traduction et de promotion d'œuvres littéraires écrites en basque ou par des écrivains de la Communauté autonome basque sont subventionnés. D'autre part, la traduction d'extraits d'œuvres littéraires écrites en basque.

#### **Œuvres littéraires**

- La traduction dans d'autres langues d'œuvres littéraires initialement écrites et publiées en basque est subventionnée.
- Les traductions dans d'autres langues (sauf le basque) d'œuvres initialement écrites en espagnol par des auteurs établis dans la Communauté autonome basque sont elles aussi soutenues.
- Les subventions sont attribuées par voie d'appel à candidatures, et toutes les soumissions sont examinées par un comité d'évaluation composé de professionnels du secteur. Les frais de traduction, d'édition et de promotion sont subventionnés.

#### **Extraits d'œuvres littéraires**

- Est subventionnée la traduction en anglais ou en français d'extraits d'œuvres littéraires initialement écrites et publiées en basque. Les extraits ne dépasseront pas 15 % du livre.
- L'auteur devra avoir publié au minimum deux œuvres, dont au moins une traduite en espagnol.
- Les subventions sont attribuées en régime non concurrentiel, dans l'ordre rigoureux où les candidatures ont été présentées, jusqu'à épuisement du budget.

#### **Qui est éligible aux subventions ?**

Les aides s'adressent aux éditeurs, agents et traducteur/trices professionnels. Sont éligibles les personnes physiques ou morales qui exercent à titre professionnel ou comptent parmi leurs objectifs un travail de traduction et d'édition.

#### **Délai de candidature**

Le délai pour solliciter les aides commence généralement au deuxième trimestre de l'année. Les candidatures pour réaliser des traductions d'œuvres littéraires peuvent être soumises par voie électronique, sur le site web [www.euskadi.eus](http://www.euskadi.eus), ou en personne, auprès d'Etxepare Euskal Institutua.

Les candidatures pour réaliser des traductions d'extraits doivent être adressées par courrier électronique à [etxepare@etxepare.eus](mailto:etxepare@etxepare.eus).

#### **Plus d'informations**

Le délai de soumission spécifique à l'appel à candidatures, ainsi que les autres dates importantes et tous les renseignements concernant les subventions sont consultables sur [www.etxepare.eus](http://www.etxepare.eus)

#### **Pour en savoir plus sur la culture basque**

[www.basqueculture.eus/en/](http://www.basqueculture.eus/en/)